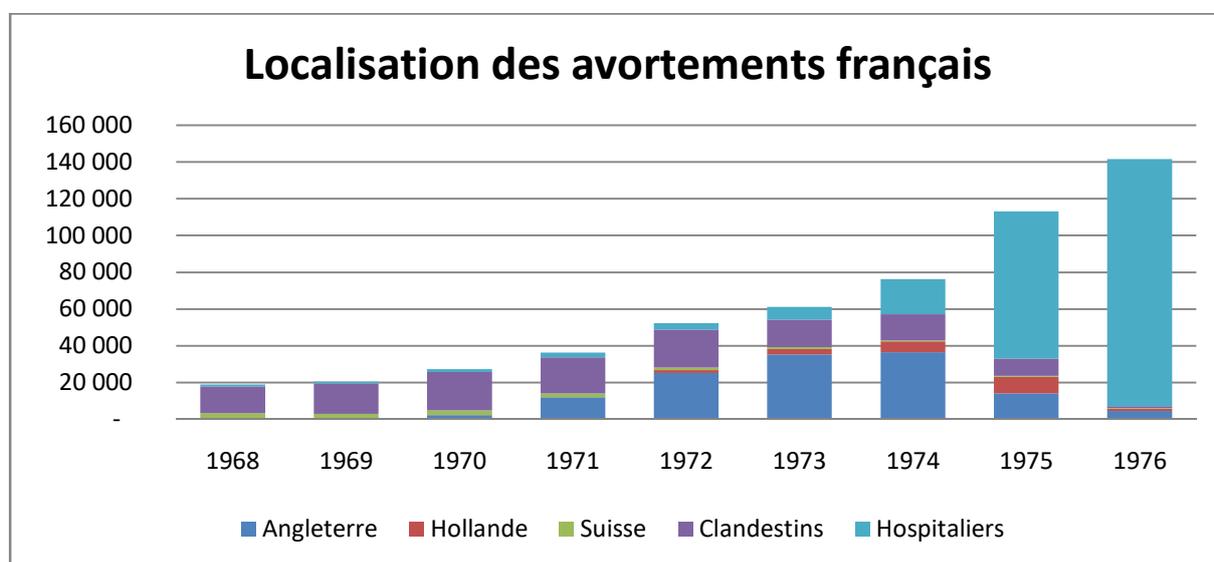


Les catholiques, le clergé et l'avortement

Alors que jusqu'en 1969 la France comptait moins de 20 000 avortements par an, 9 millions d'avortements ont eu lieu depuis 1970.

L'apparition de l'avortement à grande échelle a brutalement arrêté le baby boom que connaissait la France depuis 1945. L'avortement légalisé en 1975 marquait la fin des 30 années glorieuses d'après-guerre et ouvrait la période de déclin que nous connaissons aujourd'hui.

Brutalement, de 1973 à 1976, la France perd 150 000 naissances annuelles et autant de baptêmes, accélérant le recul de l'Eglise commencé 10 ans plus tôt.



Après le retrait du général de Gaulle, la promotion de l'avortement a eu le champ libre ainsi que les charters-avortements en Angleterre, conduisant 80 000 françaises à l'avortement en 1974 avant le vote de la loi Veil en 1975. Cette loi aura un rôle d'incitation et de banalisation menant au rythme de 200 000 avortements par an jusqu'à aujourd'hui.

Au cours de cette décennie 70/80, la France connaît le plus grand drame démographique et spirituel de son histoire depuis la Grande Peste de 1350. Face à ce drame, l'Eglise, à l'exception des traditionnalistes reste totalement muette : la perte brutale de 150 000 baptêmes par an n'est même pas mentionnée à Paul VI lors des visites des évêques français à Rome en 1977.

A partir de 1995, à la suite de Jean Paul 2, certains évêques vont graduellement intervenir pour défendre la Vie.

Le dossier

Préambule

Depuis la loi Veil de 1975, près de 9 millions d'avortements ont eu lieu en France. Scandale pour les uns, progrès de la liberté pour les autres, l'Eglise et la République s'opposent de façon radicale sur l'avortement :

- Pour la classe médiatico-politique et une partie des français, l'avortement est un droit, une valeur de la République,
- Pour l'Eglise Catholique, l'avortement est un crime abominable. (www.eglise.catholique.fr).

Il est paradoxal que cette loi ait pu être votée dans un pays où **85%** de la population était catholique.

Ceci a été rendu possible grâce à une extraordinaire manipulation des chiffres de l'avortement tout au cours du XX^e siècle. De 400 000 à un million par an suivant les sources « autorisées » les plus diverses : démographes, médecins, journalistes, hommes politiques...

Dans son discours du 28 novembre 1974 devant l'Assemblée Madame Veil annonce à propos des femmes qui avortent: « ...elles sont 300 000 chaque année... ».

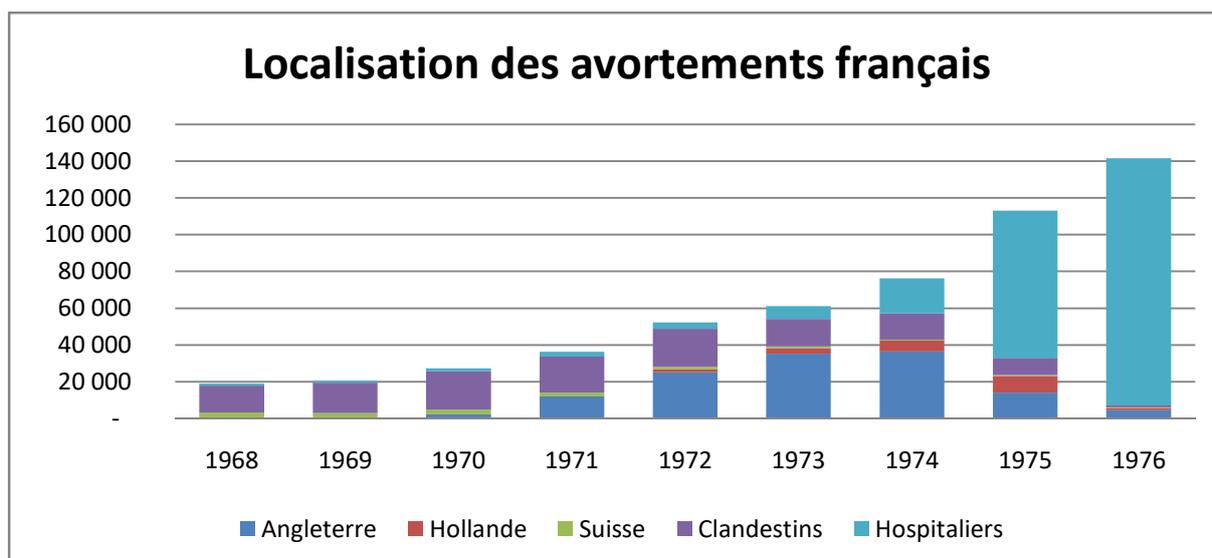
Ce sont ces chiffres effrayants qui allaient justifier la loi Veil.

Qu'en était-il exactement ?

Les recherches que nous avons effectuées tout au long de 2017 nous permettent d'affirmer que de 1946 à 1967, le nombre d'avortements annuels n'a jamais dépassé 20.000. C'était l'époque du baby boom où les françaises faisaient plus de 800 000 enfants par an (aujourd'hui, les femmes nées en France, y compris celles d'origine étrangère en font moins de 600 000).

Jusque vers 1955, l'avortement étant interdit, la répression a été féroce. Puis cette répression s'est relâchée progressivement jusqu'au fameux procès de Bobigny en décembre 1972 qui a marqué la fin de toute répression.

Le graphe ci-dessous donne le nombre des avortements effectués sur des françaises à partir de 1968.



NB : le dossier de la vérité des chiffres « l'avortement en France » dont est extrait ce tableau est un dossier très technique de 37 pages dans lequel nous avons synthétisé nos recherches d'après toutes les données disponibles sur l'avortement depuis 1920: archives de l'INED, INSEE, archives américaines, anglaises, hollandaises et suisses, dossiers et enquêtes hospitalières de différents pays, résultats de l'Institut Médico-Légal, archives du Ministère de la Justice, thèses françaises et suisses. Ce dossier n'a pas d'équivalent.

Nous voyons ci-dessus que le grand boom des avortements des françaises se fait en Angleterre à partir de 1970. Puis, à partir de 1975, avec la loi Veil, les françaises n'ont plus de raison de partir en Angleterre, sauf pour certains avortements particuliers.

Combien d'avortements avant 1975

Dans le livre « La seconde révolution contraceptive » publié par l'Institut National Démographique en 1987, nous trouvons un raisonnement intéressant à la page 252. Cet exemple va nous montrer comment les chiffres bruts d'une enquête, **17 000** avortements par an en France, peuvent être transformés pour obtenir au final les chiffres officiels : **300 000** avortements par an.

Nous nous intéressons ici aux chiffres donnés pour « avant 1975 ».

L'auteur commence par donner les résultats bruts d'une enquête de l'INED de 1978 dans le tableau ci-dessous :

	Avant 1975	En 1975 - 1977
Pour 100 naissances vivantes		
- avortements provoqués	2,0	9,2
- avortements spontanés (ou non précisés) et morts nés	15,9	12,9

Source : INED

Le chiffre de 2 avortements provoqués pour 100 naissances correspond à environ **17 000** avortements par an.

Le chiffre des avortements spontanés (fausses couches) et des morts nés correspond aux évaluations classiques que l'auteur rappelle lui-même 2 pages plus avant, à savoir « *on sait aujourd'hui qu'environ 15% des grossesses cliniquement décelables se terminent par un avortement spontané* ».

Les chiffres du tableau ci-dessus pour avant 1975 sont donc cohérents avec nos propres calculs et avec la connaissance générale des avortements spontanés.

Ensuite l'auteur constate un nombre anormalement élevé de grossesses non-désirées parmi les fausses couches, ce pourquoi il « *soupçonne qu'une partie des grossesses terminées par un avortement spontané (ou non précisé), étaient en fait des avortements provoqués* ».

Il propose alors de corriger les chiffres bruts pour obtenir le tableau suivant :

	Avant 1975	En 1975 - 1977
Pour 100 naissances vivantes		
- avortements provoqués déclarés	2,0	9,2
- avortements provoqués non déclarés	4,5	2,9
Total avortements pour 100 naissances vivantes	6,5	12,1

Source ; INED

Le chiffre de 6,5 avortements pour 100 naissances vivantes correspond à **55 000** avortements par an.

Puis l'auteur compare ces chiffres avec ce qui se dit habituellement et poursuit : « *un taux de 10 avortements pour 100 naissances semble un minimum incompressible* ». Le chiffre de 10 avortements pour 100 naissances correspond à **85 000** avortements par an.

Pour finir, l'auteur conclut son chapitre sur les avortements avant 1975 : « *Une proportion de 30 à 40 avortements pour 100 naissances est encore dans le domaine du plausible.* »

Les chiffres de 30 à 40 avortements pour 100 naissances vivantes correspondent à un nombre d'avortements en France entre **255 000** et **340 000** avortements par an. Le chiffre de Simone Veil (300.000 avortements par an) est juste dans cette fourchette.

La loi Veil

La loi Veil est l'aboutissement d'un processus de promotion de l'avortement commencé dans les années 50 et qui prend toute son ampleur à partir de 1969. Il trouve son argument « massue » dans le chiffre énorme des avortements

300 000, 400 000, 500 000 ou même un million par an suivant les spécialistes. Madame Veil retient 300 000 qui est une évaluation parmi les plus modérées de l'époque.

Trois types d'arguments :

1. 300 000 femmes risquent leur vie chaque année en avortant dans des conditions épouvantables.
2. La politique de répression est inefficace car elle n'endigues pas le flot des avortements qui touchent 3 femmes sur 4.
3. En encadrant par une loi les avortements, ceux-ci vont diminuer.

Evidemment, tous ces arguments peuvent être retournés quand on sait qu'il y a moins de 20 000 avortements par an et non pas 300 000.

Nous donnons ci-dessous quelques extraits du discours de Madame Veil ainsi que le débat parlementaire du 20 novembre 1974 que l'on trouve dans le petit livre « Elles sont 300 000 chaque année ».

Après le préambule du discours : « ... Nous sommes arrivés à un point où, en ce domaine, les pouvoirs publics ne peuvent plus éluder leurs responsabilités. Tout le démontre : les études et les travaux menés depuis plusieurs années, les auditions de votre commission, l'expérience des autres pays européens. Et la plupart d'entre vous le sentent, qui savent qu'on ne peut empêcher les avortements clandestins et qu'on ne peut non plus appliquer la loi pénale à toutes les femmes qui seraient passibles de ses rigueurs.

Pourquoi donc ne pas continuer à fermer les yeux ? Parce que la situation actuelle est mauvaise. Je dirais même qu'elle est déplorable.

Elle est mauvaise parce que la loi est ouvertement bafouée, pire même, ridiculisée. Lorsque l'écart entre les infractions commises et celles qui sont poursuivies est tel qu'il n'y a plus à proprement parler de répression, c'est le respect des citoyens pour la loi, et donc l'autorité de l'état, qui sont mis en cause.

Lorsque des médecins, dans leurs cabinets, enfreignent la loi et le font connaître publiquement, lorsque les parquets, avant de poursuivre, sont invités à en référer dans chaque cas au ministère de la Justice, lorsque les services sociaux d'organismes publics fournissent à des femmes en détresse les renseignements susceptibles de favoriser une interruption de grossesse, lorsque, aux mêmes fins, sont organisés ouvertement et même par charter des voyages à l'étranger, alors je dis que nous sommes dans une situation de désordre et d'anarchie qui ne peut plus continuer.

Mais, me direz-vous, pourquoi avoir laissé la situation se dégrader ainsi et pourquoi la tolérer ? Pourquoi ne pas faire respecter la loi ?

Parce que si des médecins, si des personnels sociaux, si même un certain nombre de citoyens participent à ces actions illégales, c'est bien qu'ils s'y sentent contraints ; en opposition parfois avec leurs convictions personnelles, ils se trouvent confrontés à des situations de fait qu'ils ne peuvent méconnaître. Parce qu'en face d'une femme décidée à interrompre sa grossesse, ils savent qu'en refusant leurs conseils et leur soutien ils la rejettent dans la solitude et l'angoisse d'un acte perpétré dans les pires conditions, qui risque de la laisser mutilée à jamais. Ils savent que la même femme, si elle a de l'argent, si elle sait s'informer, se rendra dans un pays voisin ou même en France dans certaines cliniques et pourra, sans encourir aucun risque ni aucune pénalité, mettre fin à sa grossesse. Et ces femmes, ce ne sont pas nécessairement les plus immorales ou les plus inconscientes. Elles sont 300 000 chaque année. Ce sont celles que nous côtoyons chaque jour et dont nous ignorons la plupart du temps la détresse et les drames. »

Et, à la fin des questions : *« Je voudrais enfin vous dire ceci : au cours de la discussion je défendrai ce texte, au nom du Gouvernement, sans arrière-pensée, et avec toute ma conviction, mais il est vrai que personne ne peut éprouver une satisfaction profonde à défendre un tel texte – le meilleur possible à mon avis – sur un tel sujet : personne n'a jamais contesté, et le ministre de la Santé moins que quiconque, que l'avortement soit un échec, quand il n'est pas un drame.*

Mais nous ne pouvons plus fermer les yeux sur les 300 000 avortements qui, chaque année, mutilent les femmes de ce pays, qui bafouent nos lois et qui humilient ou traumatisent celles qui y ont recours.... »

Le discours de Madame Veil peut convaincre des députés mais surement pas des observateurs avertis. En effet, la promotion puis la légalisation de l'avortement, est un phénomène observé dans tous la plupart des pays de l'occident d'après l'historien Pierre Chaunu « La France ridée » paru en 1979, Livre de Poche : « Depuis 20 ans, le plan se déroule toujours suivant le même scénario. Pour éviter l'avortement clandestin, brusquement découvert comme un fléau épouvantable, il faut mettre les moyens de la société civile encouragée par l'Etat, au service de la diffusion des moyens modernes d'une contraception de haut standing, fournir à l'école une éducation sexuelle qui fabrique scientifiquement une clientèle pour les nouveaux produits. La France est passée par ce stade, cinq ans après les pays du Nord, au moment de la loi Neuwirth (1967).

Une fois mobilisés de puissants moyens sociaux au profit de l'industrie des moyens contraceptifs, pour réduire l'avortement, le droit à l'avortement est immédiatement requis. En quelques jours, vous assistez à un infléchissement du langage. Ce n'est pas l'avortement qui est un mal, mais l'avortement clandestin. Il suffit donc de légaliser le meurtre *in utero* de l'enfant à naître pour supprimer le mal. Du même coup, le néomalthusianisme prêcheur découvre sa vraie nature. La référence au fléau de l'avortement n'était qu'un artifice vendeur. Lisez bien la loi française du 17 janvier 1975 qui instaure l'avortement (dit interruption de grossesse *sic*) pour convenance personnelle, et qui ne prend même pas en compte l'avis du père, elle montre bien involontairement en quel mépris est tenu l'enfant. Entre 1950 et 1975, dans un pays dont la richesse a quadruplé, le volume des transferts sociaux en faveur des enfants est passé de 22% à 5,9% du PIB par habitant. Le meurtre de l'enfant est la conséquence logique d'une spoliation préalable. Pour la loi de 1975 – elle a servi de modèle à la loi italienne de

1978 – le fléau ne réside pas dans le meurtre d'un être humain unique, irremplaçable, frustré de son destin, mais dans les conditions du crime. Perpétré sous contrôle médical, dans un appareil hospitalier détourné de ses fins, par des médecins parjures au serment d'Hippocrate prêté le jour de la soutenance de leur thèse... le meurtre cesse d'être un assassinat pour devenir un I.V.G...

...Même s'il n'est qu'une pièce dans l'arsenal anti-natal, l'avortement n'en constitue pas moins, au niveau de la civilisation et de ses valeurs, la pierre de touche et de scandale. En supprimant le droit à la vie de l'enfant à naître, on supprime tout fondement éthique, on s'interdit désormais de s'interdire quoi que ce soit.

La campagne en faveur de la libération de l'avortement est d'abord avilissante par les procédés toujours les mêmes, qu'elle emploie avec un égal succès. Une campagne bien orchestrée de mensonges grossis. En France par exemple, avant 1968, le niveau des avortements clandestins était de l'ordre maximum de 50 000 à 100 000. Pour l'Angleterre, la preuve irréfutable a été fournie : avant la loi du 27 avril 1968, au niveau de l'ordre de 20 000. Les provocateurs accréditent un chiffre en moyenne 10 fois la réalité. En Angleterre, 200 000 au lieu de 20 000, en France entre 500 000 et 1 500 000 au lieu de 100 000. L'Italie a fait mieux : de 800 000 à 2 000 000.

La déculpabilisation qui précède la dépénalisation entraîne une multiplication par 2 à 2,5. Elle crée donc le mal qu'elle entend combattre. La nouvelle dépénalisation entraîne une nouvelle multiplication par 2 à 3. Quelles que soient les conditions dans lesquelles l'avortement est réalisé, il est mortel pour l'enfant et dommageable pour la mère. Le gain obtenu en milieu hospitalier est infime. Les soins n'interviennent qu'après en cas de complication et ils n'ont jamais été refusés. Donc la multiplication par 5 ou 6 des avortements perpétrés entraîne sous le seul angle de la santé des femmes un dommage plus grand qu'avant. On a donc perdu sur toute la ligne. »

NB1 : Nous ne connaissons pas l'étude anglaise irréfutable qui donne 20 000 avortements par an avant 1968 en Angleterre. Elle est du même ordre que ce que nous avons calculé pour la France.

NB2 : Chaunu observe dans les différents pays que la légalisation multiplie par 5 à 6 le nombre d'avortements. Nous trouvons un facteur 8 pour la France en 1978.

NB3 : Chaunu note bien les deux étapes successives : d'abord la déculpabilisation (ce que nous appelons la phase de propagande) qui multiplie de nombre d'avortements par 2 à 2,5 (nous trouvons un facteur de 4) pour la phase de dépénalisation (les auteurs parlent de banalisation) qui multiplie à nouveau par 2 à 3 (nous trouvons un facteur 2) ».

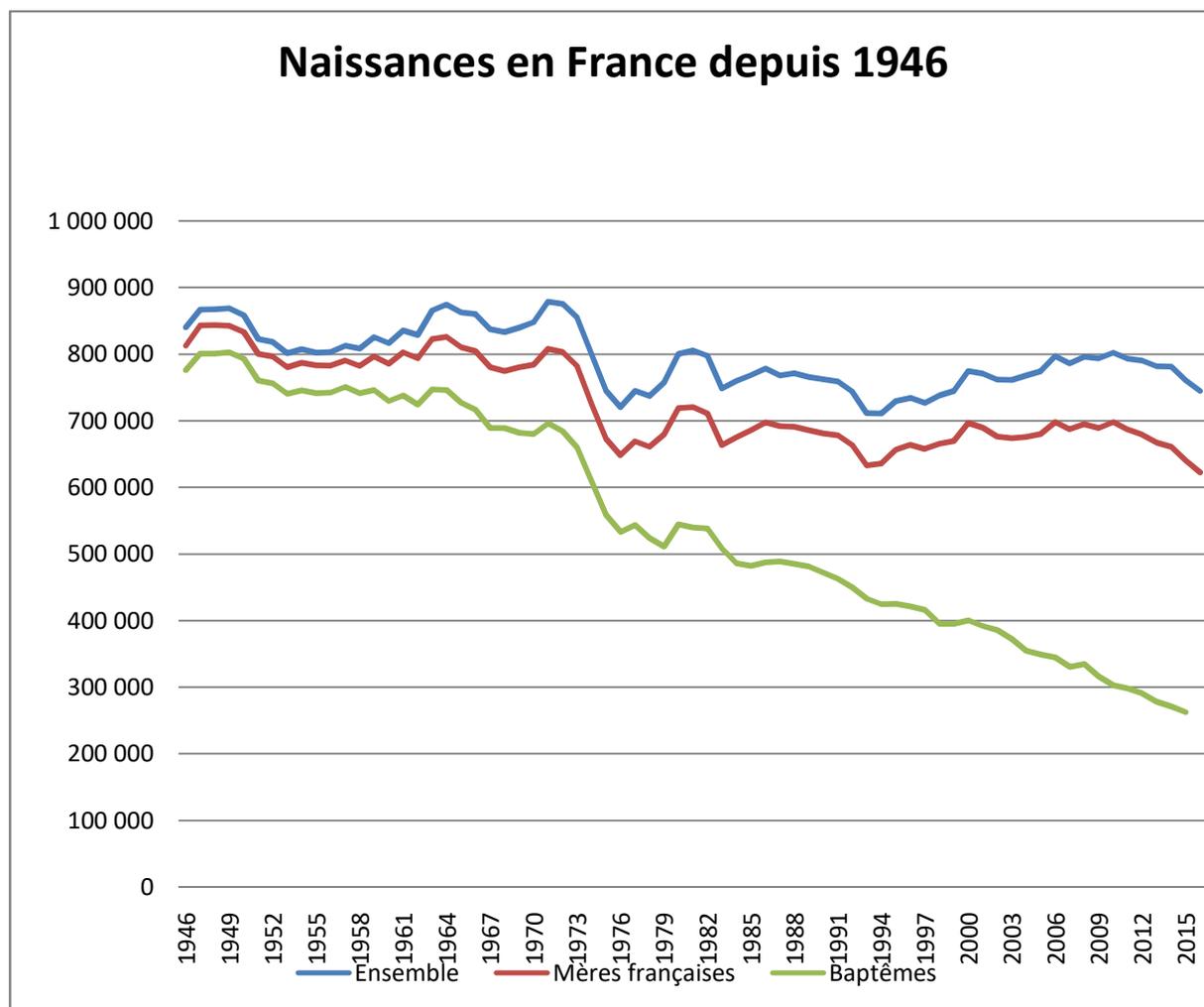
A – L'impact de l'avortement sur la France

Entre 1968 et 1980, le nombre d'avortement en France est multiplié par 10 : on passe de moins de 20 000 à 200 000.

1/ La natalité

A partir de 1946, au sortir de la guerre, la France connaît un extraordinaire babyboom qui va aller en s'amplifiant jusqu'en 1972. L'introduction de la contraception en 1967 ne freine pas l'enthousiasme des françaises pour les enfants.

Une première baisse de la natalité se fait sentir en 1973 ; elle est amplifiée en 1974, 1975 et 1976.

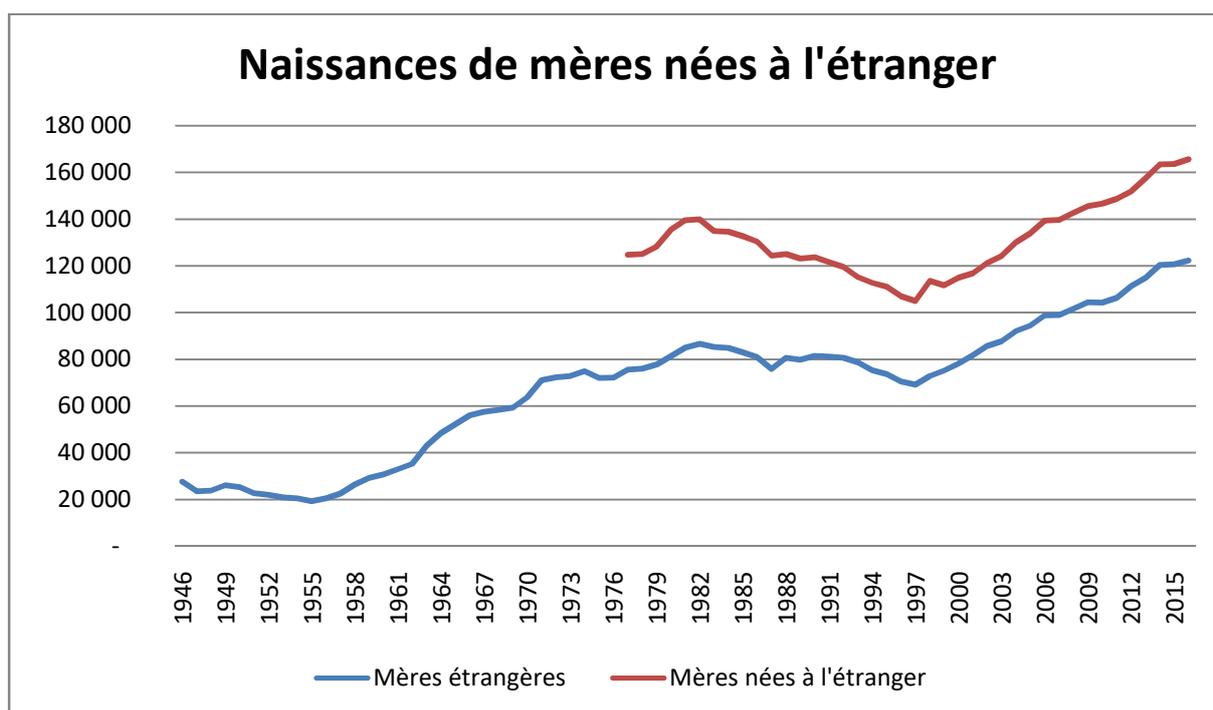


On observe ci-dessus une rupture démographique au cours des quatre années 1973-1974-1975-1976.

A partir de 1976, les naissances de mères françaises incluent de plus en plus les naissances de mères d'origines étrangères venues en France grâce au regroupement familial.

Au cours des 4 années de 1973 à 1976, la France perd 155 000 naissances de mères françaises et 151 000 baptêmes. Les naissances de mères étrangères restent stables.

L'avortement et le développement de la contraception mettent une fin au babyboom des françaises avec une baisse brutale de 150 000 naissances. Ensuite cet effet conjugué de l'avortement et de la contraception sera graduellement compensé par les naissances de mères étrangères ou nées à l'étranger mais de nationalité française (source INSEE) :



Les baptêmes et l'avortement

En 1975, La France était un pays catholique dans lequel **85%** de la population était baptisée : presque 45 Millions de baptisés pour 52 Millions d'habitants en métropole. Cette moyenne française renferme des variations importantes dans les régions suivant l'urbanisation d'une part et l'immigration d'autre part.

Régions Apostoliques	Population	Baptisés	% Baptisés
Ouest	6 667 640	6 125 000	92%
Centre	3 107 415	2 820 300	91%
Nord	8 522 195	7 482 260	88%
Sud-Ouest	4 819 680	4 226 190	88%
Est	5 364 440	4 690 870	87%
Centre-Est	6 209 147	5 161 740	83%
Provence	5 031 050	4 112 540	82%
Midi	3 103 106	2 450 860	79%
Ile-de-France	9 895 850	7 597 700	77%
France Métro	52 720 523	44 667 460	85%

Source : Paul VI et les évêques de France : dossiers donnés par les évêques français au pape en 1977. Les nombres de baptisés nous paraissent légèrement surestimés.

Si l'on regarde l'évolution des baptêmes depuis 1946 on observe une tendance baissière évidente. On observe trois périodes.

De 1946 à 1972, il y a 4 à 5 000 baptêmes en moins chaque année alors que la natalité reste globalement stable.

De 1973 à 1976 c'est la chute : - 24 000 en 1973, -52 000 en 1974, - 50 000 à nouveau en 1975 et -22 000 en 1976, soit une baisse totale de 151 000 baptêmes en 4 ans.

Ensuite le nombre de baptêmes reste stable pendant 6 ans jusqu'en 1982 alors que la natalité remonte, et, à partir de 1983 le nombre de baptêmes baisse de 10 000 par an alors que la natalité est à peu près stable.

Dans un contexte général de baisse des baptêmes, la baisse immédiate due à l'avortement est de 100 000 à 120 000 baptêmes par an.

L'accroissement des avortements à partir de 1969 a touché essentiellement les catholiques.

B - Le Clergé et catholiques face à l'avortement

France pays catholique

Pour une moyenne nationale de 85% de baptisés, nous donnons ci-dessous les 15 diocèses les moins catholiques et les 15 diocèses les plus catholiques.

(Rappelons qu'en 1975, les grandes vagues d'immigrations n'ont pas encore vraiment commencé).

Diocèses	% Baptisés	Diocèse	% Baptisés
Créteil	60,3%	Montauban	96,5%
Versailles	63,6%	Cambrai	96,7%
Marseille	67,7%	Saint-Brieuc	97,1%
Troyes	68,6%	Pamiers	97,2%
Pontoise	71,6%	Reims	97,8%
Tarbes	74,8%	Périgueux	98,1%
Beauvais	75,1%	Auch	98,1%
Bordeaux	75,4%	Moulins	98,2%
Strasbourg	76,5%	Quimper	98,3%
Belley	77,1%	Verdun	98,4%
Carcassonne	77,1%	Rodez	98,7%
Lyon	78,0%	Vannes	98,9%
Paris	78,5%	Saint-Flour	99,0%
Meaux	80,0%	Bayonne	99,2%
Aix	80,0%	Ajaccio	99,5%

Source : Paul VI et les évêques de France : dossiers donnés par les évêques français au pape en 1977. Les nombres de baptisés nous paraissent légèrement surestimés

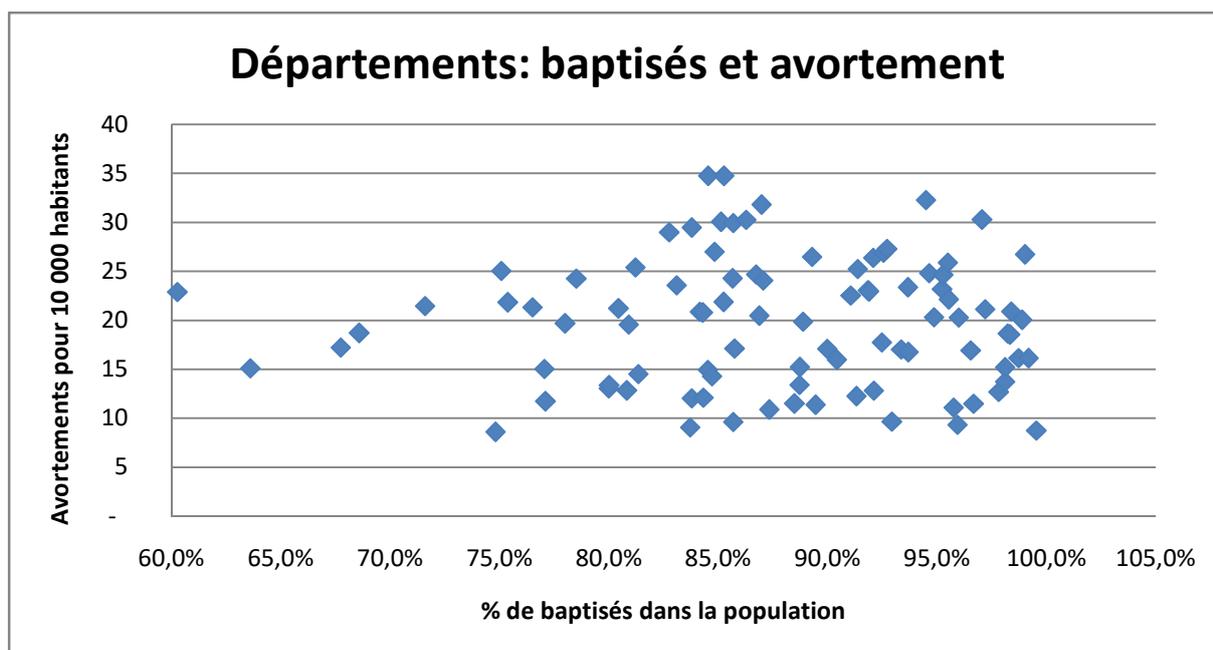
Nous voyons ci-dessous qu'en 1975 un grand nombre de départements de France sont constitués quasi exclusivement de baptisés.

Il y a bien sûr une baisse des baptêmes depuis 1945, mais c'est surtout l'immigration qui fait baisser le pourcentage de baptisés dans les départements.

L'influence de l'Eglise

Pour l'Eglise Catholique l'avortement est un « crime abominable ».

Regardons si les régions les plus catholiques ont résisté à l'avortement. Le graphe ci-dessous situe les départements par leurs nombres d'avortements en 1976 et leur pourcentage de baptisés.



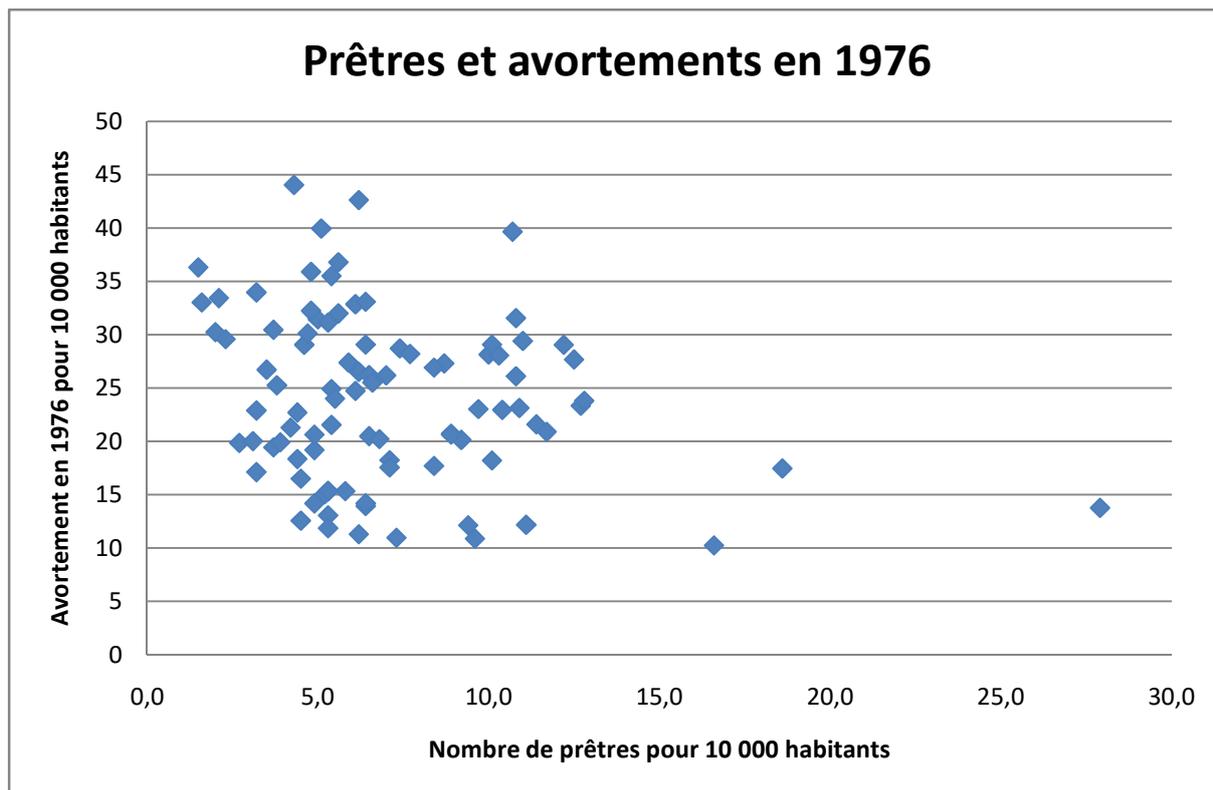
La corrélation entre % de baptisés et avortement est **zéro**, ce qui veut dire que le nombre de baptisés n'a absolument aucune influence sur les avortements. En d'autres termes rien ne distingue les baptisées des autres françaises en ce qui concerne l'avortement.

Regardons maintenant si la présence plus ou moins forte de prêtres a une influence sur l'avortement.

Sur le graphe ci-dessous nous avons mis en abscisse le nombre de prêtres pour 10 000 habitants et en ordonnées les avortements. Chaque point représente un département.

Nous observons trois cas particuliers en bas à droite qui correspondent aux départements de la Lozère, de la Haute-Loire et de l'Aveyron ou diocèses de Mende, Le Puy et Rodez.

En dehors de ces trois petits diocèses très catholiques et peu peuplés, la corrélation entre prêtres et avortement est de 0.01, c'est-à-dire quasi nulle. En d'autres termes, la présence de prêtres actifs n'a eu aucune incidence sur l'avortement.



Clergé et catholiques ont donc été totalement indifférents à l'avortement, bien que l'Eglise considère l'avortement comme un crime abominable.

Le législateur a pu agir comme si l'Eglise n'existait pas en France.

Nous avons vu plus haut que l'avortement restait très marginal en France avant 1968. La Révolution de mai 1968 a vu le début d'une intense propagande en faveur de l'avortement qui a trouvé son dénouement en 1975 par la loi Veil. Face à cette déferlante, seule l'Eglise de France avait la puissance pour opposer un autre discours. Mais, durant cette période elle (le clergé et les catholiques) est restée totalement absente du débat ou du moins totalement inefficace.

NB : nous verrons ci-dessous qu'il y a quand même eu des exceptions.

C – Les préoccupations du Clergé en 1975

Dans cette décennie de l'après-1968 qui a vu l'arrêt du baby-boom, l'effondrement des baptêmes et la généralisation de ce que l'Eglise appelle le « crime abominable », quelles sont les préoccupations des évêques ?

L'assemblée des évêques de 1976

En 1976, les évêques de France se réunissent à Lourdes et publient un petit livre vert dont le titre est très long : « **Construire l'Eglise Ensemble- dix ans après le Concile – lettre aux catholiques, annonce et accueil de la parole de Dieu, catéchèse des enfants, Eglise, assemblée, dimanche, fidélité, célibat, ministère** ».

Mgr Etchegaray est chargé d'introduire le document ; il écrit dans son premier paragraphe : « *Nous sentons aussi plus que jamais combien un évêque fait corps avec l'Eglise qui lui est confiée par Dieu, partageant le destin de sa communauté au point de devoir en assumer et exprimer la vie, si bigarrée soit-elle.* »

Les grands thèmes du document sont :

- accueil et annonce de la parole de Dieu aujourd'hui
- la catéchèse des enfants
- l'Eglise assemblée du dimanche
- fidélité et célibat des prêtres

A aucun endroit dans le document il n'est question de l'avortement et de la chute des baptêmes.

Les visites *ad limina* : une ligne pour l'avortement

Au cours de l'année 1977, les évêques de chacune des 9 régions apostoliques de France viennent à Rome en visites *ad limina* région par région, pour rendre compte au Pape de la situation des diocèses. Chaque région prépare un rapport qui est présenté au pape. A la fin de chaque visite, le Pape répond aux évêques. Tous les documents sont rassemblés dans un petit livre intitulé « Paul VI et les évêques de France – un bond dans l'espérance ». Mgr Etchegaray rédige la conclusion qui fait suite aux neuf visites.

Les évêques parlent-ils de l'avortement ?

Disons le tout de suite : une seule des neuf régions apostolique mentionne au Pape la question de l'avortement : la région EST. Dans leur exposé de 300 lignes, les évêques de l'EST consacrent une ligne à l'avortement : « *Les interruptions de grossesse varient, suivant les départements, de 9 à 22%.* » Aucun commentaire n'est fait sur le sujet, ni par les évêques, ni par le pape.

L'avortement n'est donc pas une préoccupation des évêques pas plus que la perte de 150.000 baptêmes par an en l'espace de trois ans.

Qu'est-ce qui préoccupe les évêques en 1977 ?

On peut résumer ici la tendance générale de l'état d'esprit des évêques :

Tout le monde s'accorde à dire que l'Eglise est en crise à l'image du début de la réponse faite par Paul VI aux évêques de l'OUEST, premiers rencontrés au début de 1977, réponse qui commence ainsi page 35: « *La réalité décrite dans la synthèse que vous nous avez fait parvenir traduit ce qu'il faut bien appeler une crise religieuse qui va de pair avec une crise sociale.* » ... ou le début de son allocution aux évêques de l'EST page 190, derniers rencontrés à la fin de 1977 : « *Quelle parole prononcer pour vous « affermir »... Ni celle de la nostalgie, ni celle de la peur, mais une invitation très ardente et très confiante à reprendre la voie assurée de l'Eglise qui s'est si bien définie au Concile Vatican II, de l'Eglise de toujours,. L'Eglise a fréquemment été en crise, plus ou moins... ».*

Le début des allocutions du Pape aux deux plus grosses régions : pour l'Ile de France page 164 « *Evitons d'abord que des slogans simplificateurs, ou erronés parce qu'ils ne contiennent qu'une part de vérité, n'entretiennent de faux espoirs, par exemple : « Acceptons qu'il y ait moins de prêtres : l'apostolat sera mieux fait par des laïcs » ; ou encore « Il ne faut pas s'obnubiler sur le culte ou sur le respect du sacré, il faut susciter la foi »...* pour le NORD : « *Les laïcs ne peuvent prétendre faire œuvre d'évangélisation sans rechercher un approfondissement spécifiquement chrétien. La foi qui doit imprégner leurs actions ne se déduit pas d'un simple regard sur la vie ni d'une analyse des événements, bien qu'elle s'y applique.* »

En lisant le document, on comprend bien que, en 1977, l'Eglise est en crise. Il s'est donc passé quelque chose depuis 1945, époque à laquelle l'Eglise était florissante. Mais quoi ??

Beaucoup de décisions ont été prises par le Haut-Clergé depuis 1945. Aucune n'est ni mentionnée ni analysée par les évêques dans leurs rapports:

- suppression des petits séminaires dont étaient issus trois quarts des séminaristes.
- mise de l'Ecole Catholique sous contrat avec tutelle d'un Etat largement anti-chrétien : 80% des religieuses provenaient des écoles catholiques.
- désistement des jésuites de leurs collèges à partir de 1965.
- Abandon de la soutane et de l'habit religieux qui a donné au peuple l'impression d'une disparition de l'Eglise.

- Dans les églises : démolition de nombreux autels et remplacement des autres par la table eucharistique face au peuple.
- Démolition des bancs : on ne se met plus à genou.
- Communion prise debout de bas en haut par la main du fidèle plutôt que reçu à genou dans la bouche de la main du prêtre.
- Hérésie Protestante et Islam mises au même niveau que l'Eglise Catholique : on parle désormais « des religions ».
- Abandon du chant grégorien et présences d'orchestres en tous genres dans les églises.
- Politisation d'une partie du clergé (marxisme et communisme) à partir des années 50.

A aucun moment les évêques ne cherchent à savoir quel a été l'effet de chacune de ces décisions ou évolutions sur la déchristianisation.

Conclusion

Au cours de la décennie qui suit 1968 le peuple français vit une des plus grandes tragédies démographiques de son histoire. Le Haut-Clergé ne semble ni en avoir conscience ni s'en préoccuper. Son esprit est ailleurs : voir ci-dessous.

D – « Les évêques de France en politique »

Le titre de ce chapitre est le titre d'un livre de Brigitte Vassort-Rousset paru en 1986, suite à sa thèse présentée en 1983 à l'Université de Yale aux Etas-Unis : « *Politics and catholic hierarchy in France.* » Pour effectuer sa thèse, Madame Vassort-Rousset a interrogé 75 évêques représentatifs de l'épiscopat français à l'aide de questionnaires très poussés.

Nous nous référons au chapitre « Le rôle social et politique des prêtres » à partir de la page 124. Nous pouvons lire :

« Le choix de la meilleure pastorale est peut-être la ligne de clivage la plus importante parmi les catholiques. Il y a un monde entre les positions du clergé et du laïcat (les fidèles) à ce sujet, mais il n'existe pas d'unanimité dans chaque groupe sur les priorités de la fonction sacerdotale. Toute la difficulté vient du fait que le développement d'engagements temporels signifie non seulement l'abandon des formes traditionnelles de la foi, de la pratique et de l'appartenance à la communauté catholique, mais l'engagement dans un domaine d'où s'était retirée l'Eglise au début du XX^e siècle.

Il y a beaucoup plus de soutien de la dimension culturelle, sacramentelle et spirituelle du catholicisme dans le laïcat que dans le clergé ou même la hiérarchie, dont l'orientation moyenne est moins intense que celle des catholiques ou des prêtres. Parmi les fidèles c'est pour l'intermédiaire en action sociale qu'il y a le moins d'intérêt (formation de militants adultes et création de petites communautés). Cette nouvelle forme de vie religieuse recueille au contraire un succès très vif chez les évêques et les prêtres, ce qui risque de creuser le fossé entre les clercs et les laïcs (tableau ci-dessous).

Rôle prioritaire du prêtre selon les évêques, les prêtres et les laïcs						
	A	B	C	D	E	F
Evêques	28	17	0	44	4	7
Tous les prêtres	33	14	1	44	0	8
Prêtres de Gauche	12	8	0	78	0	2
Prêtres de Droite	41	18	1	33	0	7
Tous les catholiques	37	22	17	9	0	15
Pratiquants de Gauche	43	18	13	17	0	9
Pratiquants de Droite	50	24	10	8	0	8
Non-pratiquants de Gauche	27	20	24	13	0	16

A - Culte dominical, sacrements, éducation à la prière. B - Catéchisme, enseignement catholique, aumôneries du secondaire. C - Œuvres charitables, malades et personnes âgées. D - Militants adultes, petites communautés. E - Toutes les fonctions sont complémentaires. F - Sans opinion.

Paradoxalement, le cas extrême des non-pratiquants de Gauche montre un peu plus d'enthousiasme sur le renforcement de la vie spirituelle que chez les prêtres de gauche qui incarnent la radicalisation socio-politique la plus forte et une religiosité « communautaire ». Les avocats les plus convaincus de la vie culturelle, sacramentelle et spirituelle sont les pratiquants de Droite, qui donnent l'exemple d'une association entre vues politiques conservatrices et une pratique ecclésiale traditionnelle. Les pratiquants de gauche partagent plus ce point de vue que les prêtres ou les évêques. Aussi bien les prêtres que les évêques sont cinq fois plus favorables à la formation de militants adultes et de petites communautés que les laïcs, qui s'en tiennent plutôt à la notion traditionnelle, sacramentelle et didactique de l'Eglise Catholique. Les prêtres semblent très divisés.

Les données épiscopales par date de nomination indiquent une évolution, remarquable et continue jusqu'aux nominations les plus récentes, d'une activité de culte et d'enseignement au souci de groupes spéciaux et de petites communautés. Un tournant assez net intervient dès 1975, avec un regain d'attention au culte et à l'enseignement. C'est sans doute le reflet d'un changement dans l'approche pontificale, encore amplifiée par les choix de Jean Paul II.

... Etant donné que le laïcat est massivement opposé à l'engagement politique des prêtres et aux déclarations publiques de l'Eglise sur les questions politiques, il y a une inadéquation évidente entre l'« offre » des évêques nommés entre 1962 et 1975 et d'une partie du clergé, et la « demande » du laïcat. Les évêques nommés récemment répondent davantage à cette aspiration. Mais les prêtres ne sont peut-être pas prêts à transmettre et à appliquer les orientations récentes qui mettent l'accent sur toutes les formes d'adoration. Cela suggère que le rôle des prêtres n'a pas été redéfini par les fidèles, mais par les prêtres eux-mêmes à la

suite de leaders intellectuels. Et que des tensions pourraient naître entre la hiérarchie et le clergé sur le rôle des prêtres et les modalités d'adaptation de ce rôle à l'évolution de la société. »

Dans le tableau ci-dessus on voit que les évêques pris dans leur ensemble ont un profil de

« non-pratiquants de Gauche »

Préférant le militantisme aux bonnes œuvres.

Ailleurs dans le livre on voit qu'à partir de 1960 les nouveaux évêques se situent eux-mêmes de plus en plus à Gauche : tableau ci-dessous:

Evêques de France	Auto-positionnement sur une échelle droite-gauche de 1 à 10 : à gauche si position < 5 et à droite si position > 5				
Dates de nominations	1945-1961	1962-1965	1966-1970	1972-1974	1975-1979
Positionnement	5,9	4,6	4,6	4,6	3,9

On ne sera pas surpris de lire en page 209 : « la majorité des évêques français se prononçaient en 1979 pour l'économie socialo-communiste du Programme Commun (de la Gauche). »

Remarques sur le premier tableau de Brigitte Vassor-Rousset :

1/ Il est intéressant de noter que 7% des évêques n'ont aucune opinion sur les priorités dans le rôle du prêtre.

2/ Parmi les catholiques pratiquants ou non (85% de la population française), les trois quarts sont attachés au rôle traditionnel de l'Eglise : sacrements, bonnes œuvres et éducation de la jeunesse.

3/ 45% des évêques sont encore attachés aux missions historiques de l'Eglise, en phase avec les laïcs. Ce sont en majorité les évêques nommés par Pie XII.

Conclusion

A partir des années 1960, les évêques s'éloignent peu à peu de leurs missions traditionnelles pour s'intéresser à l'action catholique. Cette évolution les éloigne de la grande majorité des catholiques qui restent attachés aux rites et traditions.

Ceci est illustré par ce commentaire des évêques de l'ouest dans leur rapport de 1977 à Paul VI (page 33 de l'ouvrage cité plus haut) : « *La permanence d'un fond religieux populaire n'est pas sans poser de problèmes. Celui-ci se manifeste par l'attachement aux rites, par le souci de l'éducation des enfants dans les écoles chrétiennes, par la fréquentation des lieux de pèlerinages. Comment, à partir de là, éduquer et revivifier la foi ?* »

E – 1979 – Révision de la loi Veil

En 1968, dans son encyclique *Humanitae Vitae*, Paul VI avait rappelé la position de l'Eglise sur l'avortement au paragraphe 14 : « *En conformité avec ces points fondamentaux de la conception humaine et chrétienne du mariage, nous devons encore une fois déclarer qu'est absolument à exclure, comme moyen licite de régulation des naissances, l'interruption directe du processus de génération déjà engagé, et surtout l'avortement directement voulu et procuré, même pour des raisons thérapeutiques* ».

En France, dans le débat de 1974, les positions du clergé et des autorités de l'Eglise sont variées sur le sujet allant de l'approbation de la loi Veil (Scouts de France, certains jésuites...) à un rappel du principe de préservation de la vie humaine. En tous cas, pas de mobilisation contre le droit à l'avortement.

La situation peut être résumée par ce que dit Jésus au mystique Ottavio Michelini le 9 décembre 1976 : « *Comment expliquer même l'apologie des lois contre nature comme l'avortement ? ... Il est vrai que l'on n'a pas manqué des cris de protestation de la part du petit nombre des bons, mais il est tout aussi vrai qu'a manqué cette mobilisation en masse dans mon Eglise, en usant de tous les moyens licites, soit spirituels, soit matériels, pour la défense des droits divins de la vérité et du bien des âmes. Très grave faute pour les évêques et les prêtres qui n'ont pas réagi comme ils auraient dû...* » tiré du livre « *Confidences de Jésus* » éditions Parvis.

En 1979, la loi Veil, initialement prévue pour 5 ans, doit être rediscutée pour être éventuellement reconduite. A cette époque, on a les chiffres cités plus haut de l'impact de la loi Veil sur l'avortement, la réduction des naissances et des baptêmes. Cependant les évêques sont divisés. Nous citons ci-dessous un extrait (page 223) du livre d'Olivier Landron, « *Le Cardinal Marty* », qui nous semble résumer la situation :

« Toujours en 1979, Mgr Elchinger (évêque de Strasbourg) a tenu à exprimer au cardinal Marty son désaccord quant au choix d'avoir fait paraître dans *Présence et Dialogue* l'interview de Mgr Fauchet. Il écrivait ceci à l'archevêque de Paris :

‘Je viens d’être interpellé au téléphone de la part de parlementaires catholiques qui étaient décidés à lutter contre la reconduction de la loi Veil pour essayer de trouver une autre solution aux cas de détresse. Mais ils sont découragés par l’apparente division de l’épiscopat. Le 21 novembre, on a fait circuler à l’Assemblée Nationale, à plus de cent exemplaires, une copie de *Présence et Dialogue* du samedi 17 novembre, où l’on reproduit des paroles de Mgr Fauchet qui conseille pratiquement de voter la loi de 1975 [...] Je ne sais pas qui est responsable de la revue *Présence et dialogue* mais j’estime profondément maladroit d’avoir reproduit les paroles de Mgr Fauchet dans le numéro de votre revue officielle quelques jours avant le vote de la loi.’ »

Débat à l’Assemblée sur le projet de reconduction de la loi Veil

Lors de la discussion du projet de loi novembre 1979 à l’Assemblée, le député Pierre Bas mentionne l’aspect très élastique des évaluations des chiffres de l’avortement avant 1975: « ...Partant des chiffres fantastiques lancés dans l’opinion par le M.L.F. et de calculs erronés de l’I.N.E.D. estimant les avortement (avant 1975) à 250 000 par an, alors que le même institut reconnaît aujourd’hui qu’ils étaient seulement de l’ordre de 130 000, le Gouvernement a fait valoir que la loi entraînerait une diminution des avortements autorisés et une disparition des avortements clandestins. »

Une peu plus tard, le député Pierre Lataillade mentionne les résultats de l’étude parue le mois précédent dans le n°7 du *Bulletin de l’Académie Nationale de Médecine* qui fait le bilan de la loi Veil.

Si la loi n'existait pas		
j'aurais avorté quand même	289	31%
j'aurais conservé l'enfant	419	45%
je ne sais pas	225	24%
Total	933	100%

Cette étude fait référence à des entretiens à partir de 1975. Nous pouvons comparer ces résultats à nos propres résultats :

	1975	1976	1977	Total 3 ans	%
Tendance historique	20000	20000	20000	60000	15%
Avortements Charters + Clandestins Hop	56000	56000	56000	168000	41%
Avortements Veil	37000	65000	81000	183000	45%
Total	113000	141000	157000	411000	100%

Source : la vérité des chiffres

Si on reprend nos estimations des avortements pour 10 années de 1968 à 1977, ceci nous permet de distinguer trois phases :

- **La tendance historique** : Jusqu'en 1969, 20 000 françaises avortent par an : avortements clandestins en France + avortements en Suisse. C'est le niveau incompressible des avortements, indépendamment de toute loi ou propagande. Ce sont soit les femmes en détresse ou soit les « un-enfant-si-je-veux-quand-je-veux ».
- **Promotion de l'avortement** : à partir de 1970 commence la promotion des avortements-charter en Angleterre et en Hollande. Puis, à partir de 1972, les médecins français commencent des avortements à l'hôpital en bravant la législation. Cette promotion amène 55 000 à 60 000 femmes en plus qui vont avorter par an (40 000 à l'étranger). La moitié sont convaincues de bien fondé de leur avortement, l'autre moitié ne sait pas.
- **Banalisation de l'avortement** : à partir de mi-1975, application de la loi Veil qui amène 80 000 femmes supplémentaires à avorter. Toutes ces femmes auraient gardé leur enfant sans la loi Veil.

NB : dans l'étude citée par le député, basée sur 3 000 dossiers, on note par ailleurs que 46% des femmes subissent des pressions fortes (conjoint, parents, milieu de travail...) pour avorter et que dans 20% seulement des cas, la notion de détresse apparaît. L'étude conclut par ces termes : « L'avortement – admis par la loi – est entré dans les mœurs. Il est banalisé. Ce qui était présenté comme dissuasif a été incitatif. Telle nous semble la leçon de l'expérience faite ».

Conclusion

Si, en 1975, beaucoup avaient pu être abusés par la propagande des « 300 000 avortements clandestins », en 1979, tout le monde savait que la loi Veil les deux années précédentes de laxisme incitatif qui l'ont préparée avaient déjà multiplié par huit le nombre d'avortement.

On connaissait l'impact de l'avortement sur les naissances et les baptêmes (baisse de 150 000 par an) et on savait aussi que la moitié des femmes subissaient des pressions fortes pour avorter.

Certaines associations catholiques et les membres du clergé qui ont soutenu cette loi en 1979 l'ont fait en connaissance de cause.

La légalisation de l'avortement s'est faite en deux étapes que tout le monde pouvait connaître en 1979 :

- **Une phase d'incitation de 1969 à 1974** dans laquelle le gouvernement n'applique plus la loi anti-avortement et laisse faire les mouvements pro-avortements, les charters et les avortements clandestins-quasi-officiels en hôpitaux. Cette phase de promotion déculpabilisante amène 55 000 à 60 000 femmes chaque année à l'avortement.
- **Une phase de banalisation** à partir de 1975 après la loi qui va immédiatement amener à l'avortement 80 000 femmes qui n'auraient jamais avorté sans la loi.

Il est intéressant de noter que madame Veil justifiera en partie sa loi par les charters et les avortements clandestins-quasi-officiels que les gouvernements laissent faire depuis 1970.

F – La mobilisation des catholiques

Dans les chapitres précédents, nous avons vu que de 1969 à 1979, la propagande pour l'avortement, la loi Veil de 1975 et sa reconduction en 1979 ont transformé la société française dans une grande indifférence du clergé et des catholiques.

A l'époque, une seule association *Laissez Les Vivre – SOS Futures Mères* militait à la fois contre la politique de mort et pour aider les femmes enceintes en détresse.

Les catholiques contre l'avortement

Au début des années 80, des catholiques commencent à se mobiliser pour :

- Dénoncer la politique du « droit à l'avortement »
- Aider les femmes enceintes en détresse (subissant des pressions de leur entourage ou de l'environnement pour avorter)
- Prier le chapelet en réparation pour ce que l'Eglise dénonce comme « un crime abominable ».

Ci-dessous une liste des principales associations pour la vie à partir de 1970.

Associations	Créations	Objectifs
Laissez les Vivre - SOS Fut. Mères	1971	Aider les mères à garder leurs enfants
Mère de Miséricorde	1981	Aide les mères en difficulté à garder leur enfant
Choisir la Vie	1982	Protéger la Vie, l'enfant, la mère et la famille
SOS Tout Petits	1986	Chapelets et prières de réparations sur la voie publique
<i>SOS tout Petits et Laissez les vivre</i>	1987	<i>1ère prière publique de réparation</i>
La Trêve de Dieu	1988	Dénoncer l'avortement comme crime et porter secours
Renaissance catholique	1991	Marche de prière annuelle pour la Vie et la Famille
Rosaires pour la Vie	1991	Rosaires en cathédrales : un par mois
Alliance Vita	1993	Milite contre l'avortement et l'euthanasie
Fondation Jérôme Lejeune	1996	Lutte contre l'avortement et l'euthanasie
SOS La Vie	2000	SOS La Vie aide toute femme enceinte qui a des difficultés
Marche Pour La Vie	2005	Marche annuelle pour la vie - Collectif d'associations
J'aime la Vie - Lyon	2008	Marche de prière pour la vie annuelle à Lyon
Oui à la Vie	2008	Marche pour la Vie à Bordeaux
Etudiants Pro-Vie	2009	Conférence sur l'avortement...
Veillées de Prière pour la Vie	2010	Veillées de prière dans 250 lieux de France
Pèlerinage pour la Vie	2015	Pèlerinage à Mougins
Les survivants	2016	Action de sensibilisation à l'avortement

Source : la vérité des chiffres.

NB : ce tableau n'est sans doute pas totalement exhaustif, il rassemble les informations que nous connaissons. Les objectifs indiqués résultent de notre propre interprétation.

Nous voyons ci-dessus qu'en 1975, lors du regain de propagande qui conduira à la loi Veil, *Laissez les vivre* était la seule association en France à défendre la Vie.

A partir de 1980 de nouvelles associations vont progressivement se constituer puis, à partir de 2005 avec le Marche Pour La Vie, on peut observer une mobilisation croissante des catholiques, mobilisation qui sera amplifiée lors de la loi Taubira de dénaturation du mariage et, plus récemment de l'euthanasie et du commerce des enfants.

Toutes ces attaques contre la vie et la dignité humaine soutenues par les grands lobbies internationaux et mondialistes ont été qualifiées par le Pape saint Jean-Paul 2 comme la « politique de mort ».

Parmi toutes les initiatives pour la vie, La Marche Pour La Vie qui a lieu chaque année depuis 2005 en janvier est la plus importante manifestation annuelle contre l'avortement. Elle a rassemblé cette année un peu plus de 20 000 personnes.

G - La mobilisation du clergé contre l'avortement

Nous allons regarder maintenant quelle a été l'attitude du clergé catholique vis-à-vis de l'avortement depuis 1970.

Avant et au moment du vote de la loi Veil en 1975

Dans son livre *Une Vie* écrit en 2007, Simone Veil évoque ses relations avec le clergé catholique en 1974 et 1975 : « *Avec l'Eglise Catholique les choses se sont mieux déroulées que j'aurais pu le craindre. Par l'entremise de Joseph Fontanet, proche de mon mari et favorable au projet, je me suis entretenu avec le prélat en charge de ces problèmes au sein de la hiérarchie catholique. Il n'a pas tenté de me dissuader. Il exprimait le vœu que la liberté de conscience soit assurée dans la loi et que nul ne puisse obliger un médecin ou un soignant à pratiquer un IVG. Il est vrai qu'à cette époque, l'Eglise de France était très ouverte, et le Vatican en prise plus directe avec les mouvements du siècle que par la suite. Ultérieurement, j'aurais sans doute rencontré plus de difficultés....*

... A notre vive surprise, le texte passa plus facilement au Sénat, peut-être sous la pression de l'opinion désormais acquise à la réforme. Les outrances des « Laissez les vivre » comme l'effervescence de l'extrême droite et l'intégrisme des proches de monseigneur Lefèvre ne parvinrent pas, bien au contraire, à convaincre les sénateurs, toujours hostiles aux excès, de faire obstacle au projet. »

Comme on le voit ci-dessus, lors de ce tournant historique dans l'histoire de la France, seuls Laissez les vivre et les proches de Mgr Lefèvre sont mobilisés contre l'avortement.

Le reste du clergé ou des catholiques étaient soit indifférents soit favorables à la loi Veil. Par exemple, les Scouts de France, plus grand mouvement catholique, étaient favorables à la loi Veil (La Vie du 27 janvier 2018).

NB : Le qualificatif d'extrême droite est un terme générique souvent employé pour qualifier les opposants à l'avortement.

Après le vote de la loi : de 1975 à 2005

Le 11 mars 1996, le journal La Croix propose une description de ce qu'il appelle la « nébuleuse des mouvements anti-avortement ». Nous citons ici d'assez larges extraits qui nous permettent de mieux comprendre qui sont les acteurs de cette nébuleuse :

« Près d'un an après la publication de l'Encyclique Evangelium vitae, grand plaidoyer de Jean-Paul II « pour la vie » et contre la « culture de mort », le ton se durcit entre les mouvements anti-avortements et les inconditionnels du « droit à l'avortement ». Les opérations commandos se multiplient, malgré des condamnations judiciaires de plus en plus sévères : Xavier Dor, fondateur de SOS Tout-petits, vient ainsi d'être condamné à huit mois de prison, dont trois fermes, par la Cour d'appel de Versailles. Et Xavier Dousseau, l'ancien directeur-adjoint de l'hôpital de Valenciennes, s'est aussi vu infliger neuf mois de prison ferme pour s'être enchaîné aux tables d'opération...

Et Plus loin... Cet argument démographique est l'un de ceux dont se saisit le Front national tout en s'appropriant les termes de l'Encyclique. Témoin la réunion, en novembre dernier à Sainte-Odile à Paris, qui conviait les catholiques sur le thème « Hymne à la vie », sous le patronage du cardinal Lopez Trujillo (président du Conseil pontifical pour la famille) et de Mère Teresa. Cette rencontre, obtenue à l'arraché du curé de la paroisse, était orchestrée par le président du Cercle Renaissance (dit aconfessionnel et apolitique), qui n'est autre que Michel de Rostolan, pilier du FN et ancien député, connu pour sa défense de la démographie « française ».

Celui-ci a réuni des personnes aussi différentes que des groupuscules pieux, des militantes lepénistes, l'incontournable activiste Xavier Dor (président de « SOS Tout-petits » _ (voir portrait) et Michel Raoult, fondateur de « Choisir la vie » (nouveau nom de l'Association pour l'objection de conscience à toute participation à l'avortement), qui agit auprès des élus contre la loi de 1975. Ainsi que Marie-Odile Réthoré, et l'abbé traditionaliste Pozzeto !

Sont aussi fortement teintés de politique, les propos de Michel Valadier, délégué général de Renaissance catholique, association d'anciens intégristes rentrés dans le rang (mais attachés au rite de saint Pie V), qui se disent plus proches du Vatican et de la nonciature que des évêques français.

Un « sauvetage » qui se dit non-violent

« Notre souhait, explique-t-il, est de remettre du christianisme dans l'air : nous ne sommes pas satisfaits de ce régime de laïcité. Nous considérons que la vérité a des droits. Et nous avons un projet de société que l'on retrouve dans les Encycliques Evangelium vitae ou Veritatis splendor. L'objectif de ces jeunes militants est clair : supprimer la loi sur l'avortement. Leurs moyens : manifestations, tracts, films aussi contestables que le fameux Cri

silencieux du docteur Nathanson qui prétend présenter le cri d'un embryon au cours de l'avortement. A l'occasion, Michel Valadier participe à un « sauvetage ». Ses sympathies vont au Front national et à « cet ascète émouvant quoique d'une imprudence inqualifiable » qu'est Xavier Dor.

Celui-ci rivalise avec Claire Fontana dans la technique affinée du « sauvetage ». Lui le mystique exacerbé, elle l'agitatrice loin de toute préoccupation spirituelle (voir portraits). Xavier Dor, confondant prière et ostentation, affiche son chapelet quand d'autres s'enchaînent au matériel orthogénique. Tous arguent de l'absence de violence. Or, c'est l'argument qui a fait basculer un Xavier Dousseau, à Valenciennes, dans ce genre de méthodes, lui, un catholique charismatique convaincu.

Ces démonstrations suscitent l'admiration, voire la sympathie, de bien d'autres militants. Symptomatique, la position de Jean-François Chaumont, président des Associations familiales catholiques (AFC) : « Tout en leur reconnaissant une valeur de témoignage, je pense que les sauvetages isolés peuvent avoir un aspect politique négatif. » A ses yeux, ces actes peuvent avoir « une valeur prophétique dans la mesure où leurs acteurs font preuve de discernement et de respect des personnes et s'intègrent dans une stratégie globale ».

Quelques ecclésiastiques s'engagent dans ces opérations de « sauvetage », se sentant encouragés par le Pape à la « désobéissance civile ». Traditionalistes comme le Père Abbé du Barroux ou l'abbé Pozzeto, ou en contact avec les traditionalistes comme le jeune P. Gallet. Ce religieux, responsable de la chapelle Notre-Dame-du-Lys à Paris, est convaincu de l'existence d'un « état de guerre en France » sur des sujets comme la pornographie et l'avortement, les grands signes de cette « culture de mort » dont il exclut pourtant la peine de mort. Dans son discours, mi-religieux, mi-politique, il insiste lui aussi sur l'argument démographique et n'exclut pas de défilier avec des membres du Front national.

L'épiscopat français a eu beau condamner ces « commandos » par la voix de Mgr Duval, certains évêques ont pu souligner individuellement la sincérité des motivations. Mais cette confusion suscite la révolte croissante de chrétiens engagés dans le monde de la santé, qui ont fait le choix difficile d'accompagner ces femmes dans leur détresse»

Cet article de La Croix, signé Laurence Monroe, nous permet de comprendre que les opposants à l'avortement se recrutent principalement dans les milieux traditionalistes.

La même année, en juillet 1995, le journal Libération consacre un article à Don Gérard intitulé : **Don Gérard, le croisé tonsuré « La loi de Dieu transcende les lois »**. On y lit notamment : *« Le 24 octobre 1994, la présence de Dom Gérard Calvet enchaîné, en tenue de moine bénédictin, devant le bloc opératoire de l'hôpital de Grenoble avait produit l'effet recherché. Deux mois plus tard, devant le tribunal correctionnel de Grenoble, l'homme avait doublé la mise en se référant «à la loi de Dieu qui transcende toutes les lois». Vibrionnant et jovial, assuré de l'intérêt des caméras pour sa tonsure traditionnelle, Dom Gérard n'en est pas à son premier combat au sein de l'extrême droite.... Après avoir refusé le schématisme de Mgr Lefebvre, Dom Gérard, reconnu par Rome, obtient en 1989 la transformation de son simple monastère en abbaye bénédictine autonome. Reçu par Jean-Paul II en 1991, Dom Gérard lui remet une lettre où il déplore «le silence de mort de l'épiscopat au sujet de l'avortement légalisé par l'Etat» et suggère: «Quelle lumière si une encyclique infligeait un blâme solennel aux responsables de ce crime abominable devant Dieu et devant l'humanité! »*

Don Gérard sera visiblement écouté par Jean Paul 2 qui publiera en 1995 l'encyclique *Evangelium Vitae* qui condamne l'avortement et toutes les Politiques de Mort.

A partir de 1991, une marche de prière « pour la vie et contre la culture de mort » est organisée en octobre par Renaissance Catholique. Cette marche est soutenue par quelques évêques et plusieurs monastères et supérieurs de congrégations traditionalistes.

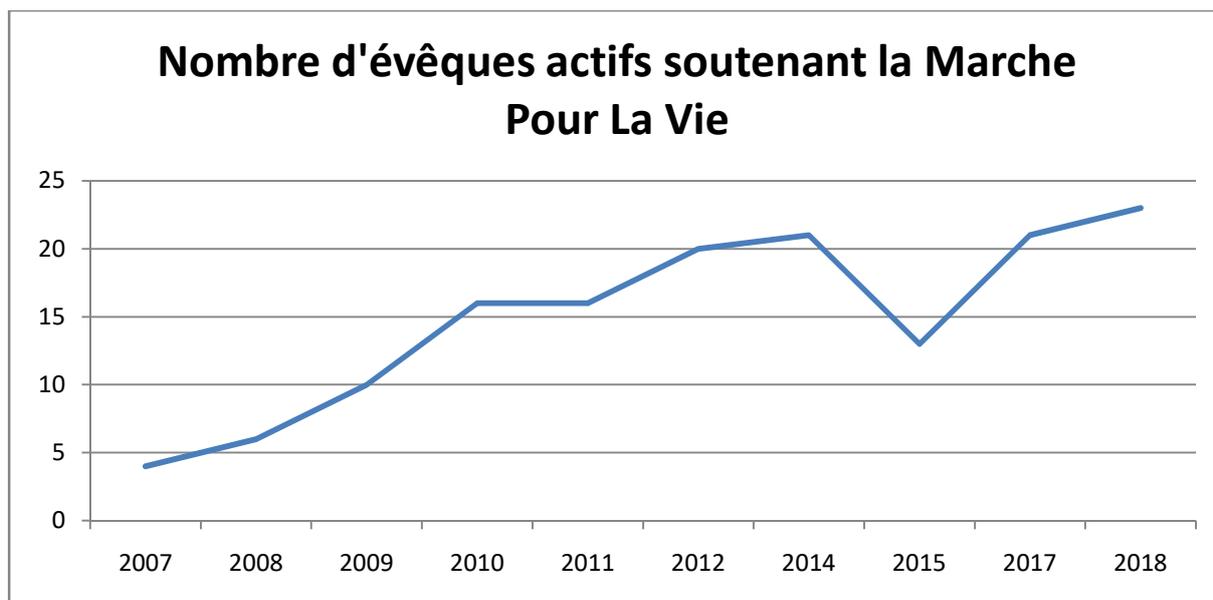
En 1995, Christine Boutin organise une Marche pour la Vie.

Quelques années plus tard, en juillet 2000, le journal l'Humanité à propos de don Gérard : *« Le Barroux est l'une des plates-formes idéologiques centrales de tous les mouvements anti-avortement, souligne Christian Terras, rédacteur en chef de la revue catholique Goliath. Le père Calvet est un traditionaliste rallié. Il célèbre toujours la messe en latin, comme il y a 200 ans. »*

A partir de 2005 – La Marche Pour La Vie

Le collectif « 30 ans ça suffit – En Marche pour la Vie » organise à partir de 2005 une Marche pour la Vie en janvier. Cette manifestation a lieu tous les ans sauf en 2013 (Manif pour Tous) et 2016 (état d'urgence)).

La participation des catholiques (autour de 20 000) et du clergé reste faible (en 2018 : deux évêques et une soixantaine de prêtres, 80% en soutanes). Cependant de plus en plus d'évêques soutiennent la manifestation comme en témoigne le graphe ci-dessous qui trace le nombre d'évêques en activité (hors évêques émérites) qui apportent chaque année leur soutien.



A part le creux de 2015, le nombre d'évêque qui soutiennent le combat pour la vie augmente chaque année, quoique très lentement.

Lors des 10 dernières éditions, 3 évêques ont soutenu le Marche Pour la Vie 10 fois, 2 évêques ont soutenu 8 fois, 3 évêques ont soutenu 7 fois...etc

Au total, 40 évêques ont soutenu la Marche pour la Vie au moins une fois.

La moitié d'entre eux ne l'ont soutenue qu'une ou deux fois.

Nombre de soutiens	Nombre d'évêques
10	3
9	0
8	2
7	3
6	4
5	2
4	3
3	3
2	10
1	10

Sept évêques ont participé physiquement au moins une fois à la Marche pour la Vie. L'un d'entre eux a participé 6 fois à la manifestation.

Certains évêques se sont parfois fait représenter par leurs adjoints directs.

Année	Evêques présents
2018	2
2017	0
2015	1
2014	4
2012	3
2011	3
2010	1

A quelques exceptions notoires que tout le monde connaît l'ensemble du haut clergé reste peu mobilisé face au drame historique que représente pour la France et pour l'Eglise les 9 millions de mort par avortement depuis 1975 dont huit millions sont dus au processus de légalisation de 1975 et 1979.

Cela n'a pas empêché, en 2017, la Conférence des Evêques de France de saluer madame Veil, « *sa stature de femme d'état, sa volonté de bâtir une Europe fraternelle, sa conviction que l'avortement est toujours un drame* ».

Et, en 2018, la polémique autour du MRJC a montré que l'épiscopat reste encore très divisé sur la question de l'avortement.

H – Conclusion

Le poids de l'ignorance

Pendant plus de 50 ans, à partir de 1920, les « spécialistes », médecins et démographes ont annoncé les chiffres les plus extravagants à propos de l'avortement clandestin.

Dans les années 1970, pour le cardinal Marty ils étaient entre 150 000 et 300 000, pour l'historien Paul Chaunu au maximum 50 000 à 100 000 avant 1968... Simone Veil retiendra 300 000, sorte de moyenne de tous les chiffres qui circulaient à l'époque ; elle aurait aussi bien pu choisir 100 000 ou 200 000 qui étaient aussi absurdemment loin de la réalité.

Toutes ces absurdités, à force d'être répétées, finirent par devenir la « vérité » de référence pour laisser-faire puis légaliser l'avortement.

La plus grande catastrophe depuis 1350

La mort de 9 millions d'enfants par avortement depuis 1970, constitue le plus grand drame que la France ait connu depuis la Grande Peste » de 1350.

Cette catastrophe aurait pu être évitée si, en 1979, l'ensemble des dirigeants politiques et religieux de la France avaient osé reconnaître la catastrophe, tous les chiffres étant alors disponibles.

De l'ignorance aux libertaires

A partir de 1980, la France est graduellement passée de la loi Veil au « droit à l'avortement » puis à la « Politique de Mort » que condamna Jean-Paul 2 en 1995.

Le clergé et les catholiques

A l'exception des traditionalistes, le clergé et catholiques se sont peu mobilisés contre l'avortement, la grande majorité des évêques et du haut-clergé restant indifférents au drame que vivait et vit encore notre pays.

Aujourd'hui

Depuis les années 2000, quelques évêques courageux ont commencé à mener le combat mais, en 2018, la mobilisation contre l'avortement reste encore faible parmi les catholiques, en témoigne la participation à la Marche Pour La Vie et les très rares homélies* dominicales où le prêtre traite du « crime d'avortement ».

Cette indifférence vis-à-vis du meurtre des enfants à naître est sans doute une des causes majeures du déclin de l'Eglise post-Vatican 2.

* : moins de 1% d'après ma propre expérience.
